

AGARDOM

ANNEXE III – avenant n°1

Fiche action complémentaire

Orientation stratégique 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

Mieux prendre en charge les surcoûts induits par les interventions dimanches et jours fériés

1. Enjeux

Accompagner les bénéficiaires selon leurs besoins et en permanence afin de ne pas créer de rupture d'accompagnement.

2. Description

L'association intervient 7j/7 de 7h à 20 heures.

Afin d'être en mesure d'assurer la continuité de service en cas d'arrêt de salariés, l'association a mis en place des astreintes de terrain les samedis et dimanches ainsi qu'une astreinte administrative tous les jours du lundi au vendredi de 7h à 20h et les samedis, dimanches et jours fériés de 8h à 20h.

Sur 1 mois, 1 100 interventions commencent avant 8h, soit 13 200 interventions sur une année.

450 interventions par mois ont lieu après 19h ce qui représente 5 400 interventions sur une année.

Les levers plus tôt et les couchers tardifs permettent de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

3. Estimation

Majoration des heures de dimanches et jours fériés

Heures dimanches et jours fériés 2022 (APA et PCH) : 6 160.15 heures

Coût moyen horaire brut non chargé d'un.e intervenant.e de terrain : 14, 71 €

Coût de la majoration (45%) : 6.62 €

Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 28,75 %) : 8.52 €

Surplus des coûts pour les interventions de dimanche et jours fériés 2022 (6 160.15 x 8.52) :

52 484.49 €

4. Evaluation :

- Nombre d'heure d'intervention Dimanches et Jours Fériés
- Evolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures Dimanches et Jours Fériés